



Built to Lead

Pour publication immédiate : 01/11/2016

GOVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR ANNONCE UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Réglementation visant à réduire les émissions d'oxydes d'azote et de matières particulaires au-delà des normes fédérales

Cliquez [ici](#) pour voir la réglementation

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que l'État de New York a proposé une nouvelle réglementation visant à améliorer la qualité de l'air et à protéger la santé du public en imposant des limites d'émissions des groupes électrogènes au diesel et des moteurs au gaz naturel existants. La nouvelle réglementation, initialement [proposée](#) en décembre 2015, vise spécifiquement les émissions d'oxydes d'azote et de particules des équipements existants et en fait dépasse les nouvelles normes récemment établies par le gouvernement fédéral qui ne s'appliquent qu'au nouvel équipement.

« La pollution nocive qui émane des générateurs diesel est un risque prouvé pour la santé des New-Yorkais et il est essentiel que nous faisons tout notre possible pour limiter cette exposition », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Ces nouvelles normes non seulement placent New York à l'avant-plan dans la réduction de la pollution atmosphérique, mais promeuvent également nos efforts d'encourager le développement de ressources énergétiques renouvelables pour à la fois lutter contre le changement climatique ainsi que pour faire croître notre économie. »

Les émissions d'oxydes d'azote contribuent à la formation d'ozone troposphérique, le composant principal du smog. L'ozone et les particules sont tous deux nocifs pour la santé et peuvent causer des problèmes respiratoires tels que l'asthme, l'essoufflement, la toux et une irritation nasale. Cette nouvelle règle contribuera à réduire les niveaux d'ozone et de particules, en particulier dans les zones urbaines surpeuplées où se trouvent de nombreux groupes électrogènes diesel et des moteurs alimentés au gaz naturel. Cette nouvelle règle réduit également les autres polluants toxiques causés par la combustion du carburant diesel.

Les équipements couverts par cette nouvelle réglementation comprennent des unités qui fournissent de l'énergie à court terme à des usines lors des pics de demande en électricité lorsque les niveaux d'ozone sont souvent élevés. Ces sources, qui produisent plus de 150 kilowatts (kW) au sein de la région de la Ville de New York et plus de 300 kW dans le reste de l'État, devront se plier à ces nouvelles limites d'émissions, sauf en cas d'utilisations d'urgence, comme lors des pannes générales. Les sources d'énergie décentralisée existantes qui ne répondent pas aux nouvelles normes pourront installer des équipements de contrôle afin d'y répondre.

La réglementation prévoit des extensions de la date de conformité pour certains générateurs appartenant à des municipalités ou à des agences municipales afin d'éviter le rejet direct des eaux usées dans les cours d'eau de l'État. Cette extension limitée fournira aux municipalités un temps supplémentaire pour contrôler les émissions de leurs générateurs.

Basil Seggos, Commissaire par intérim au Département de la préservation de l'environnement de l'État de New York (New York State Department of Environmental Conservation, DEC), a déclaré : « Cette nouvelle réglementation constitue un grand pas en avant pour les efforts de l'État en vue d'améliorer la qualité de l'air, de protéger la santé du public et de s'attaquer au changement climatique. Cette nouvelle règle aidera à réduire la consommation de combustibles fossiles tout en soutenant l'engagement du gouverneur Cuomo de générer 50 pour cent de l'énergie de New York à partir de sources renouvelables tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 40 pour cent d'ici 2030. »

La réglementation proposée complètera la Réforme de la vision énergétique (Reforming the Energy Vision, REV) de l'État de New York, qui prévoit de faire passer l'État de New York à un réseau d'énergie distribuée plus efficace et plus propre, réduisant ainsi les émissions de carbone, qui causent le changement climatique. Il s'agit également d'un élément important de l'effort de l'État visant à respecter la nouvelle norme nationale plus stricte sur la qualité de l'air ambiant (National Ambient Air Quality Standard) d'ici juillet 2018, conformément à la Loi sur la qualité de l'air.

Les réglementations entreront en vigueur 30 jours après le dépôt auprès du Département d'État.

Pour plus de renseignements, visitez le [site Web](#) du DEC.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418